



Toulouse, le 18 SEP. 2018

**A l'attention de Monsieur Julien SAVARY
Vice-Président de Deux Pieds Deux Roues**

**DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE
AUX SERVICES OPÉRATIONNELS**

Dossier suivi par :
Laurent DELRUE
Tél : 05 34 33 34 31

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier en date du 6 août 2018, vous avez attiré l'attention du Conseil départemental sur la nécessité d'aménager une voie cyclable dédiée dans la vallée du Salat.

Depuis près d'un an, le Conseil départemental a engagé un dialogue citoyen autour du projet de déviation routière de Mane. Dans ce cadre, les élus du Conseil départemental, Madame Roselyne ARTIGUES, conseillère du canton de Bagnères de Luchon et Monsieur Christian SANS, Vice-Président en charge de la voirie départementale, ont bien noté la volonté des élus locaux et des habitants de la vallée du Salat de créer des aménagements cyclables le plus rapidement possible. Les échanges avec les maires, avec la communauté de communes Cagire Garonne Salat et son conseil en développement, qui nous a d'ailleurs remis un dossier très complet contenant des propositions concrètes pour réaliser ces aménagements cyclables, ont été pris en considération par le Conseil départemental.

J'ai ainsi demandé à nos services début 2018 d'étudier la faisabilité de la création rapide d'une piste cyclable entre Roquefort sur Garonne et Salies du Salat en s'appuyant sur les emprises de l'ancienne voie ferrée. Ces études, menées pendant le premier semestre 2018, ont permis de confirmer que l'ensemble du foncier nécessaire, soit 9 kilomètres entre Roquefort sur Garonne et Salies du Salat, est maîtrisé par le Conseil départemental. J'ai donc demandé que ce projet, qui visiblement fait consensus dans la vallée du Salat, passe des études de faisabilité à une phase opérationnelle dans les plus brefs délais.

C'est pourquoi les services du Conseil départemental vont se rapprocher dans les semaines qui viennent des élus des communes de Roquefort sur Garonne, de Mazères sur Salat et de Salies du Salat, de la communauté de commune Cagire Garonne Salat et de son conseil de développement afin de valider d'ici décembre 2018 le profil en travers type de la piste cyclable et les aménagements à réaliser, en particulier aux points singuliers que sont les intersections avec la voirie départementale et communale.

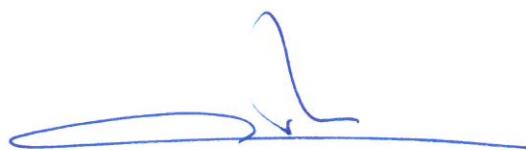
Je souhaite par ailleurs qu'une réunion publique de présentation de ce projet soit organisée avant la fin de l'automne afin d'entendre l'avis des populations concernées.

L'objectif du Conseil départemental est de lancer les appels d'offre début 2019, de réaliser les travaux d'aménagement de la piste de juillet à octobre 2019 afin de pouvoir inaugurer la piste Roquefort sur Garonne – Salies du Salat fin octobre / début novembre 2019, sous réserve bien sûr de l'acceptation de ce calendrier par l'ensemble des parties prenantes, notamment les élus locaux.

Telles sont les informations que je souhaitais vous communiquer en réponse à votre courrier. Comme vous le savez, le Conseil départemental a décidé dans ce mandat d'accélérer fortement le développement du réseau cyclable dans ce département, convaincu de l'enjeu important que représente le report modal de la voiture individuelle vers les modes doux dans les déplacements du quotidien.

Le Conseil départemental a reçu votre association à plusieurs reprises depuis le début de l'année 2018 pour lui faire part de son inflexion politique forte en matière cyclable et pour échanger avec le monde associatif sur les futurs projets envisagés. Dans ce contexte, il serait agréable aux élus du Conseil départemental, notamment Messieurs Julien KLOTZ et Jean-Michel FABRE, Vice-Président chargé de l'environnement, que votre association n'hésite pas à l'avenir à nous contacter directement si elle souhaite porter un projet majeur à ses yeux dans le département. Le Conseil départemental est ouvert et attentif à toutes les suggestions constructives dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de ma considération distinguée.



Georges MERIC

Président du Conseil départemental